

CONFLIT DE

CONSCIENCE



CASS
Chrétiens Au Service de la Santé

www.nemp

Droit d'utilisation

Le présent document a été obtenu par téléchargement ou par voie électronique. Il autorise l'acquéreur à une seule impression papier et à la consultation du fichier sur un seul support électronique à la fois.

Ce document est protégé par les lois du copyright et est destiné à votre strict usage personnel. Merci de ne pas l'imprimer en plusieurs exemplaires, ni de le copier ou de le transférer à qui que ce soit.

Nos magazines sont édités par une association à but non lucratif et nous vous remercions de respecter et d'appliquer ces règles protégeant le contenu de nos publications.

Licence accordée par les éditeurs de la brochure à l'utilisateur pour son usage personnel exclusif.

Edi-to



Photo de Janita Sumeiko et Jian Gxu Lei sur Unsplash

Il y a quelques semaines, j'étais attablée à la cafétéria de l'hôpital pour la pause de midi. Mon regard s'est soudain porté vers un homme âgé qui venait de poser son plateau. Il a placé lentement son assiette, son verre et ses ustensiles en face de lui, puis a incliné légèrement la tête et ses lèvres ont formé une prière silencieuse. C'était très simple, très discret. Je ne suis même pas certaine que la personne qui lui faisait face l'ait remarqué. Pourtant, cela semblait aller de soi pour cet homme dont le visage serein témoignait de ses convictions, sans tapage mais sans complexe non plus. C'était comme une belle image d'autrefois, un peu surannée, qui suscite une certaine nostalgie. Un tel acte paraît si anachronique dans nos contextes professionnels.

La foi chrétienne semble, comme jamais auparavant, être mise au ban de la société. Elle est devenue caduque pour la plupart de nos contemporains. Au nom d'une laïcité de bon ton, elle est bannie de l'espace public. Elle est interdite de parole dès qu'elle franchit la sphère privée ou le contexte religieux. Elle semble même aux yeux de certains plus suspicieuse que toutes autres religions. Il n'est dès lors guère facile aujourd'hui d'affirmer ouvertement sa foi, de pouvoir le faire sans créer des vagues et sans tomber dans un discours stérile d'arguments qui s'entrechoquent.

Editeur de la publication : C.A.S.S. Suisse romande
Parution : trimestrielle
Service d'impression : Print24
© Copyright : C.A.S.S. Cressier - MARS 2019

Images et photos sont utilisées sous licence avec autorisation (123RF Stock Photo et Unsplash)

Contact de la rédaction :

C.A.S.S. Route de Neuchâtel 5 CH-2088 Cressier
+41 (0)32 767 13 35 info@cass-romandie.org
www.cass-romandie.org

Abonnement annuel (4 numéros) : Suisse CHF 25.00 | reste de l'Europe 30€ | en format PDF CHF 10.00 / 10€

L'article que nous vous proposons aborde un aspect de la foi liée à nos valeurs et à notre conscience, des aspects qui impactent, qu'on le veuille ou non, notre vie professionnelle. Vaste sujet qui ne peut être développé de manière exhaustive dans un espace si restreint. L'auteur nous offre pourtant quelques pistes de réflexion sur la façon d'exprimer nos convictions chrétiennes, de le faire avec sagesse et dans le respect d'autrui et des usages institutionnels et légaux, mais sans se laisser intimider ou réduire au silence. Cela reste un défi que chacun est appelé à affronter d'une manière qui lui est propre.

Comment être témoin sans enfreindre les règles ? Une des clés mentionnées par l'auteur dans cet antagonisme du monde moderne, qui craint tant les débordements, est de pouvoir, au-delà du témoignage des mots convaincants, offrir à la personne un reflet du regard de Dieu sur elle-même.

Dans la seconde partie, vous en découvrirez quelques aspects au travers de témoignages de soignants ayant fait face à l'opposition à cause de leur foi. Nous voyons que la pratique est parfois un long cheminement parsemé d'embûches et de questions, qu'il n'y a pas de réponses toutes faites, de schémas tout prêts, de routes toutes tracées. Chaque personne réagit différemment, chaque contexte est différent, mais dans cette recherche une chose demeure, c'est cet appui que l'on peut recevoir de Dieu. Il peut ouvrir des chemins et offrir des perspectives. C'est le cœur qui importe. Vis-à-vis de Lui, vis-à-vis de soi, vis-à-vis de l'autre.

■ Fabienne AEBERLI

6 - 7 avril 2019 | Formation ADED avec Dr Martine Fritsch

à GENOLIER (au-dessus de Nyon)

Des missions « court terme » ayant un impact à long terme :

| Comment contribuer à faire du bien à ceux qui sont pauvres ?

| Comment développer des missions à court terme efficaces ?

Si vous êtes intéressé, informations et inscription sur :

<https://www.6-7avril2019.ch>



SOMMAIRE

EDITO 2

OBJECTION DE CONSCIENCE DU PERSONNEL MÉDICAL CHRÉTIEN

Conflits de conscience pour raisons éthiques 4

Conflit de conscience en raison du vécu et de l'expression de sa foi en Jésus-Christ 6

TÉMOIGNAGES

Être là où Dieu me veut 8

Des mots qui bénissent 10

ACTIVITÉS DIVERSES 11

AGENDA 12



Le magazine *Connecté* Santé en 4D se fait en étroite collaboration avec l'UEMP France et les ressources offertes par Saline Process (IHS Global).



Objection de conscience **du** **personnel médical** **chrétien**

En tant que chrétiens engagés dans le milieu médical et paramédical, nous sommes régulièrement confrontés à des situations pouvant déboucher sur un conflit de conscience, soit pour des raisons d'éthique personnelle, soit de par le vécu de notre foi en Jésus-Christ, foi dont la libre expression ne nous est pas toujours autorisée.

Comment pouvons-nous vivre avec ces conflits de conscience et comment pouvons-nous vivre pleinement notre foi tout en respectant les règlements professionnels en vigueur ?

Voici quelques pistes pratiques et de réflexion que j'aimerais proposer par rapport à ces questions.

CONFLITS DE CONSCIENCE POUR RAISONS ÉTHIQUES

L'éthique peut être définie comme « l'ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite de quelqu'un »¹, ou comme « une réflexion argumentée en vue du bien-agir »². Il s'agit donc de la base à partir de laquelle je choisis et entreprends mes actions, selon ce que je considère comme bon et juste.

L'éthique de chacun repose, quant à elle, sur le fondement de ses croyances, en particulier quant à sa conception de Dieu - respectivement du principe fondateur de l'univers - et de l'homme. Ainsi, toute action, parole ou attitude de ma part exprime un aspect de mon éthique personnelle, tout comme de mes croyances. Il n'est par conséquent pas possible d'isoler mes actions et

¹) Larousse

²) <http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ethique/quest-ce-que-lethique/quelle-est-la-difference-entre-ethique-et-morale.html>

mes comportements de mes croyances ou de mon éthique, à moins que je n'obéisse servilement à un tiers. Et même dans ce cas, la façon dont j'obéirai révélera quelque chose de mes croyances.

Dès lors, du moment que la société et les milieux professionnels – y compris le domaine de la santé – ne sont fondamentalement pas basés sur une foi au Dieu de Jésus-Christ, il existe un risque non négligeable de conflit entre ce qui est attendu ou exigé de la part des soignants³ chrétiens et les convictions de ces derniers⁴. Cela apparaît notamment dans le cas de questions relatives à la valeur de la vie (situations de handicap, diagnostic génétique prénatal avec risque d'eugénisme, etc.), aux aspects de début/fin de vie (avortement, euthanasie, suicide assisté, acharnement thérapeutique, etc.), aux objectifs de soins, aux choix thérapeutiques, à la gestion des ressources humaines ou financières.⁵

De plus, comme le soignant reçoit plusieurs mandats, implicites ou explicites, de la part du patient qu'il soigne, de l'établissement dans lequel il travaille, du corps de métier dont il fait partie et de la société dans laquelle il vit, il est possible qu'il doive agir en fonction de droits/ devoirs qui s'opposent ou du moins viennent s'ajouter au mandat qu'il reçoit de la part de Dieu, voire parfois de l'Eglise.

Cela ne signifie pas forcément qu'il y ait conflit entre ces divers « devoirs », puisque tous, en principe, visent le bien du patient. Là où peut apparaître un conflit, c'est dans la conception différente qu'il peut y avoir entre ces diverses instances quant à ce qu'elles considèrent comme « bien » pour le patient.

³ Afin d'éviter d'alourdir le texte, seule la forme masculine est utilisée, exprimant à la fois les genres masculin et féminin

⁴ Par exemple : le recouvrement de la santé pour le chrétien consistera en la restauration des relations, premièrement vis-à-vis de Dieu, plutôt que dans la recherche d'un simple bien-être; il considèrera aussi la valeur d'une personne et de la vie comme inaltérables, indépendantes des capacités fonctionnelles ou productives de la personne, contrairement au regard que porte habituellement la société sur l'être humain; et il ne laissera pas la valeur humaine se définir ni se réduire à la mesure de ses valeurs économiques

⁵ Un chrétien aura par exemple comme références le fait de ne pas ôter la vie d'une personne (Gen 9:6 ; Ex 20:13 ; etc.), de considérer que la dignité humaine ne tient pas aux capacités, performances, caractéristiques physiques, possessions ou autres d'une personne, mais à ce qu'elle ait été créée à l'image de Dieu (Gen 1:26); que nous ne vivons pas fondamentalement pour nous-mêmes, mais pour Dieu (Rom 6:11 ; Col 1:16 ; etc.)

Lorsqu'un patient sollicite son médecin traitant en vue d'une assistance au suicide par exemple, en lui demandant la prescription d'une substance létale ou l'établissement d'un certificat attestant qu'il remplit bien les conditions pour recourir à une instance apportant cette aide, le médecin peut éprouver une tension et un conflit de conscience entre son mandat de soigner le patient dans le respect de sa volonté, et celui de ne pas donner la mort en vertu du serment d'Hippocrate ou de la volonté divine. En effet, si le médecin accède à la demande du patient, ce n'est peut-être pas lui qui administre, en fin de compte, la substance létale, mais il contribue à hâter sa mort, alors qu'il n'adhère pas forcément à cette façon de voir le « bien » du patient, ni son rôle auprès de ce dernier. Il s'agit alors pour lui de trouver un chemin d'accompagnement du patient dans son désir, son questionnement et ses valeurs, tout en respectant aussi les siennes propres.

Ces situations représentent néanmoins souvent une bonne occasion de partager les convictions et croyances des uns et des autres, voire de témoigner de sa foi en Dieu. Cela permet aussi de questionner le fondement d'autrui : par exemple, qu'est-ce qui lui donne l'assurance que le suicide ou la mort vont le débarrasser de sa souffrance ou de ses tourments ? Sur quoi se base-t-il pour son choix ? Qu'est-ce qu'il souhaite réellement et qu'est-ce qui peut lui donner les meilleures assurances de l'obtenir ? Et aussi quelle place, respectivement quelle responsabilité, assume-t-il et devrait, selon lui, assumer chacun de ses proches/ des intervenants qui l'entourent ?

Il n'est ici pas inutile de rappeler que les soignants ne sont pas tenus de faire tout ce que les patients leur demandent, mais de les accompagner sur leur chemin, selon les croyances et valeurs respectives de chacun, pour leur bien.

Face aux questions éthiques et d'engagement personnel, il est aussi important de connaître ses responsabilités et ses droits légaux.

Juridiquement, les soins sont régis par un certain nombre de lois et règlements, ceci à divers niveaux. En partant des droits de l'homme, pour arriver aux règlements internes d'une structure de soins, en passant - en Suisse - par le Code des obligations (CO), la Loi fédérale sur le travail

(LTr) ou les Lois cantonales sur la santé publique (LSP), des éléments importants nous sont donnés quant aux obligations professionnelles et à la liberté de conscience. Plusieurs professions ont, en outre, leur propre code de déontologie.

Sans passer en revue le détail de ces différentes lois, nous pouvons en dégager **quelques principes de base quant à l'objection de conscience**, à savoir que :

- ▶▶ chaque individu (soignant et patient compris) est libre de croire et penser ce qu'il veut, ainsi que d'exprimer son opinion, ses convictions et croyances, y compris sur son lieu de travail
- ▶▶ personne ne peut être contraint d'adhérer ou d'entendre la pensée/ conviction d'autrui. Ainsi, si chacun est libre de s'exprimer, cette liberté est tenue de respecter la liberté d'autrui de ne pas vouloir entendre
- ▶▶ tout soin au patient doit être fourni avec le consentement libre et éclairé de ce dernier
- ▶▶ les soins au patient ne doivent souffrir du fait de ses convictions ou de son appartenance religieuse
- ▶▶ chacun peut agir selon ses convictions/ sa conscience ; toutefois s'il s'est engagé vis-à-vis d'un employeur - par contrat de travail par exemple -, le soignant est redevable envers son employeur d'assumer son travail selon le règlement établi par ce dernier, normalement disponible avant son engagement.

La loi donne donc beaucoup de poids à la liberté de vivre en fonction de ses propres convictions. Il peut cependant arriver que les directives institutionnelles contraignent une personne à agir à l'encontre de ses convictions, comme par exemple lorsqu'il est demandé à un pharmacien de vendre la « pilule du lendemain » (abortive) ou à une infirmière d'appliquer les ordres médicaux de prolongation ou d'interruption de soins, alors qu'elle estime qu'il s'agit d'un acharnement thérapeutique, respectivement d'euthanasie, actes auxquels elle ne veut collaborer.

Ce conflit de conscience peut donner lieu soit à une discussion de fond constructive, soit à des arrangements individuels, soit encore au licenciement/ à la démission de l'employé. Dans ce dernier cas et si nous devons imaginer, par exemple, qu'il ne nous soit plus possible de travailler en tant que professionnel dans notre domaine, du moins en milieu publics, peut-être serons-nous amenés à créer des institutions chrétiennes offrant

officiellement une autre forme de prise en charge des patients, basée sur des valeurs explicitement bibliques. Il appartiendra ensuite à la population de se positionner et de choisir le genre de soins dont elle veut bénéficier.

Cela dit et autant que faire se peut, il est cependant préférable d'anticiper ce genre de conflits en clarifiant ces aspects professionnels d'emblée au moment de l'engagement. Si le soignant pose clairement ses limites et ses bases, sachant qu'il risque d'être confronté à de telles situations dans son futur poste, il sera rapidement fixé sur les dispositions de son employeur à s'organiser ou non pour respecter ses convictions tout en permettant à l'institution d'assumer son mandat.

CONFLIT DE CONSCIENCE EN RAISON DU VÉCU ET DE L'EXPRESSION DE SA FOI EN JÉSUS-CHRIST

Comme nous l'avons vu, chacun agit selon ses croyances et convictions et est aussi légalement libre de partager ces dernières. Ceci ne semble toutefois pas toujours être le cas au sein de certaines institutions. Il arrive, en effet, que dans certains hôpitaux ou milieux de soins, il soit interdit de parler de sa foi, sous peine de licenciement. Que faire alors ?

Tout d'abord, il s'agit de bien comprendre de quoi il est généralement question lorsqu'un employeur interdit à ses employés de parler de leur foi. Le plus souvent, ce qu'il veut éviter, c'est le prosélytisme, c'est-à-dire le fait d'imposer ses convictions à quelqu'un dans le but de le faire adhérer à ses propres croyances, ceci le plus souvent - dans le domaine des soins - à l'égard d'une personne en situation de faiblesse et de dépendance au moins partielle.

Ce souci est tout à fait compréhensible et légitime. Il n'est, en effet, pas adéquat de chercher à contraindre une personne à croire en quoi que ce soit. Ce n'est d'ailleurs pas la façon dont Dieu agit à notre égard, ni la façon dont Il nous demande d'agir à l'égard d'autrui. Dieu ne nous a jamais demandé de convertir ou d'évangéliser (dans le sens de faire adhérer à l'Évangile) qui que ce soit ; Il nous a demandé d'aimer et d'être témoins, c'est tout. Cela signifie que nous sommes appelés à être témoins de la présence de Dieu auprès de la personne que nous soignons (ou de nos collègues, etc.), dans notre façon d'agir, d'écouter, de nous adresser à elle.

Pour être témoin de Dieu, il n'est pas indispensable de mentionner les noms de « Dieu » ou de « Jésus-Christ » ; il « suffit » déjà premièrement d'écouter l'autre personne en essayant de comprendre ce qu'elle vit et de discerner où Dieu est en train d'agir dans sa vie. Puis essayer de discerner, exprimer et partager le regard de Dieu sur elle, ainsi que ce qu'il souhaite lui offrir dans cette étape de sa vie.

Si, à un moment donné, il semble important d'être plus explicite, il est aussi possible de mentionner Jésus-Christ et son œuvre, déjà quant à soi-même (être témoin de ce que Jésus fait et transforme dans ma vie), voire de ce qu'il a fait pour d'autres personnes.

Dans les milieux où la mention de « Dieu » ou de « Jésus-Christ » est interdite, il m'est néanmoins possible de partager un aspect du regard et de la vie que Dieu offre à la personne qu'il place sur ma route, tout en évitant la mention explicite de Dieu. Par exemple, lorsque je considère cette personne comme ayant toute sa valeur, indépendamment de ses capacités, de ses performances ou de ses possessions, et le lui dis, je lui offre un reflet du regard de Dieu sur elle. Si elle me demande alors plus de précisions, je peux alors être plus explicite. Dans ce cas il ne peut pas m'être reproché de parler spontanément de Dieu ou de Jésus-Christ, puisque je l'ai fait en réponse à sa demande, par respect et honnêteté à son égard (c'est son droit d'obtenir une réponse juste et claire).

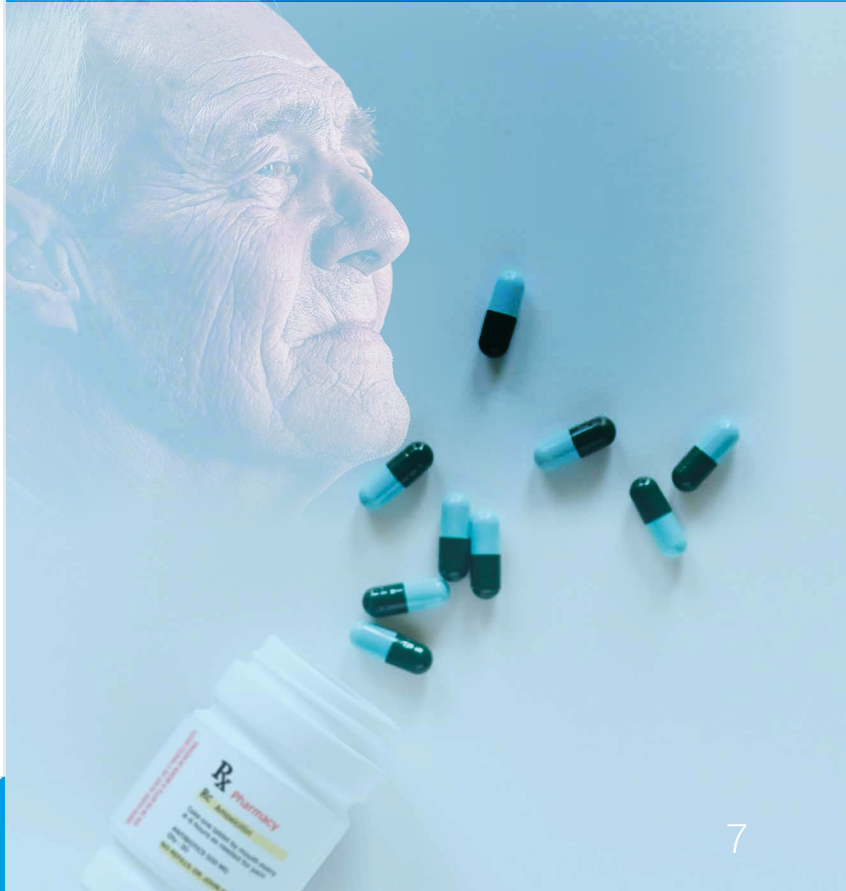
En bref, si nous partageons nos convictions et si nous agissons dans le respect de l'autre (et de ses croyances), avec sensibilité (par rapport à la situation donnée) et avec sa permission, nous sommes en accord tant avec les bases légales suisses qu'internationales, qu'avec les « directives » divines. Il appartient ensuite à Dieu de réaliser son œuvre en l'autre, à sa manière, nous ayant intégrés dans cette œuvre en tant que ses collaborateurs.

■ Raymond BOSSY
Médecine physique et réadaptation

Janvier 2019

Pour aller plus loin dans la réflexion, nous vous recommandons une brochure élaborée par l'Institut Européen de Bioéthique (Bruxelles), datant d'octobre 2011, intitulée *Clauses de conscience au profit des professionnels de la santé*, téléchargeable sous <https://www.ieb-eib.org/fr/pdf/20190220-brochure-cdc-v2.pdf>

© images 123RF Stock Photo | rawpixel+600792 et JD Mason sur Unsplash



Être là où Dieu me veut

Ma profession, comme toutes celles de la santé, comprend plusieurs volets. Après avoir travaillé dans un des secteurs durant plus d'une dizaine d'années, j'ai désiré me spécialiser, ceci afin d'avoir plus de contact avec les patients. C'est dans ce nouveau service que j'ai vécu les 27 dernières années de mon parcours professionnel, dont 22 sous *mobbing*¹ !

Dans ce service, beaucoup de patients traités étaient en situation de fin de vie. J'étais allée dans ce secteur en me réjouissant naïvement d'être, parmi mes collègues et les patients, un témoin de Jésus-Christ reflétant tout simplement Sa paix et Sa joie. J'avais à cœur les patients que je soignais et ma question était : « Où vont-ils passer l'éternité ? » Très vite, j'ai subi des pressions parce que mes valeurs chrétiennes dérangeaient certaines de mes collègues. Bon nombre de patients avaient recours au *secret* et certains soignants encourageaient ouvertement cette pratique. Lorsque les malades s'adressaient à moi sur ce sujet, je leur demandais à qui ils désiraient soumettre leur vie.

¹ La jurisprudence suisse définit le *mobbing* comme « un enchaînement de propos et/ou agissements hostiles, répétés fréquemment pendant une période assez longue, par lesquels une ou plusieurs personnes cherchent à isoler, à marginaliser, voire à exclure une personne sur son lieu de travail ».

Quand l'occasion m'était donnée, j'essayais de les voir seuls et d'aller plus en profondeur dans la discussion.

Mon quotidien n'est devenu alors que moqueries, dénigrement, mise à l'écart, désintéressement. On ne m'adressait que rarement la parole, il n'y avait jamais une place pour moi à la table de la cafétéria, l'équipe me tenait à distance. Personne ne manifestait un quelconque intérêt pour ce que j'avais vécu ou ne demandait de mes nouvelles au retour d'un congé. J'avais été au bénéfice d'une très bonne formation et ne demandais qu'à partager mes connaissances, mais on n'y accordait aucun crédit. Tel a été mon vécu durant 10 ans, sauf lors des congés ou des vacances des deux principales collègues qui m'avaient prise pour cible de leurs sarcasmes et de leur mépris. Ces périodes-là, je refaisais partie du groupe, les autres collègues, un peu gênées, me disaient : « Je ne sais pas comment tu fais pour supporter », puis ajoutaient, « Tu comprends, on n'ose pas prendre ta défense, car on serait incapable de subir ce que tu vis... ».

Dans ce service, il m'a été interdit de parler de ma foi, même quand je ne faisais que répondre aux questions des patients, alors que tous mes collègues étaient libres de promouvoir les bienfaits du *secret* ou de toutes autres pratiques ésotériques ! Au fil des années, cette situation est devenue très pénible pour moi. Ma question était alors :

« Seigneur, est-ce que c'est difficile parce que je dérange l'ennemi ou est-ce parce que ce n'est plus ma place ? ». Ne recevant pas de réelle réponse, je persévérais car mon désir était d'être là où Dieu me voulait. Je devais pourtant redoubler de vigilance car on n'aurait toléré aucune erreur professionnelle de ma part. Mon attitude était d'ignorer les propos désagréables, de ne prêter attention ni aux comportements malveillants ni aux méchancetés gratuites. Et dans ma tête, je me chantais ce petit refrain : « *L'Éternel combattra pour vous* » et intérieurement, je bénissais mes collègues. Malgré tout, le soir, je rentrais épuisée. Non par la somme de boulot ou la charge émotionnelle découlant de mon travail, mais par l'énergie dépensée à tenir le coup dans ce contexte hostile. **Je n'avais plus qu'une arme : la louange.** Je passais de longs moments à louer Dieu, à chanter ou à écouter des cantiques, à lire et relire les Psaumes. Et le lendemain, je repartais pleine de courage !

Au bout de 10 ans, n'en pouvant plus, j'ai crié à Dieu en disant : « Cette fois, j'en ai assez ! Tu sais, Seigneur, que je désire être là où tu me veux, mais, s'il te plaît, plus ici, je n'en peux plus ! Je vais postuler dans deux institutions et te demande d'ouvrir la porte que tu juges la bonne pour moi ». En prenant ma Bible, Dieu m'a fait lire Ecclésiaste 10,4 : « Si l'esprit de celui qui domine s'élève contre toi, ne quitte point ta place ; car le calme prévient de grands péchés ». Sur le moment, j'étais très déçue... j'ai alors demandé deux confirmations attestant que je devais bien rester ! Les ayant reçues, j'ai poursuivi dans ce service. Les difficultés restaient les mêmes, mais ce n'était plus pareil car j'avais la réponse à mes questions ! OUI, J'ÉTAIS BIEN LÀ OÙ DIEU ME VOULAIT !

Par la suite, j'ai eu l'occasion d'entendre un enseignement sur le mobbing par une psychothérapeute chrétienne. Elle décrivait toutes les attitudes abusives, les gestes, les comportements, les paroles dégradantes, l'isolement, toutes les conditions de vie que subit la personne harcelée. Puis, elle a enchaîné en disant que si nous nous retrouvions dans un tel contexte de travail, nous ne devions en aucun cas y demeurer plus de quelques mois. C'était si destructeur qu'on ne tiendrait jamais le coup, et surtout, il ne fallait pas y rester seul ! Cela a provoqué une bouffée de colère en moi et j'ai reproché au Seigneur de m'avoir laissée là des années, complètement isolée, alors que je criais à Lui pour qu'il me sorte du service ou change les circonstances. C'est alors que DIEU M'A FAIT LA GRÂCE DE ME MONTRER, AU TRAVERS D'UNE IMAGE, QUE J'ÉTAIS RESTÉE DEBOUT MALGRÉ TOUT, ET QUE JE N'ÉTAIS PAS SEULE CAR JÉSUS ÉTAIT AVEC MOI ! Je lui ai demandé pardon et l'ai remercié d'avoir pu traverser toutes ces longues années difficiles sans sombrer dans la dépression, sans l'aide d'aucun médicament, en ayant toujours conservé un bon sommeil, sans avoir recours à des somnifères.

J'ai vu la grâce de Dieu. Tout au long de ce parcours, j'ai régulièrement reçu des versets bibliques qui m'encourageaient ou m'avertissaient de ce qui allait se passer tels que celui-ci : « Il y a un complot contre toi, mais ne t'inquiète pas, j'ai dressé une muraille entre eux et toi ». Quelques jours après, on m'avertissait avec un air de triomphe qu'un colloque était posé où j'allais être ciblée. Aussi, je pouvais me rendre à ce colloque dans la sérénité et, à la grande stupeur et déception de mes collègues, voir le patron prendre ma défense !

J'étais la seule chrétienne dans ce service, mais j'avais derrière moi les membres de ma famille et des amis, qui me soutenaient dans la prière, la responsable des CASS, qui a été d'un grand soutien par les enseignements dont elle m'a fait bénéficier, qui m'ont aidée à persévérer. Et puis, le Seigneur m'a fait un immense cadeau. Dans les quatre années précédant ma retraite, les circonstances ont changé. Comment ? Je ne sais quel en a été l'élément déclencheur, si ce n'est la bonté de mon Père céleste. Mes collègues ont commencé à me regarder différemment, à m'apprécier, à reconnaître et respecter mes valeurs, à découvrir que j'étais une personne cohérente. Quand je parlais, mes paroles ont commencé à avoir du poids, j'étais entendue. J'ai pu entraîner certaines collègues à vivre dans la reconnaissance, à voir chaque bienfait vécu dans le quotidien.

Et lorsque je suis arrivée au terme de ma carrière professionnelle, ce sont les deux personnes les plus hostiles à mon égard qui m'ont témoigné les plus beaux messages !

Oui, ce fut long. Cela a été très dur parfois ! Mais je bénis mon Dieu pour Sa fidélité durant ces 27 années où IL S'EST TENU À MES CÔTÉS, M'A SOUTENUE AFIN QUE JE GARDE LA FOI MALGRÉ LES DIFFICULTÉS. Il m'a permis de réaliser de façon toute particulière Sa présence au quotidien, comme l'exprime si bien ce petit chant :
« **Non, jamais tout seul, jamais Jésus ne nous laisse seul !** »

■ L...

décembre 2018

FACE AU MOBBIING

Je suis infirmière dans un établissement d'accueil pour personnes adultes en situation de handicap mental. Je suis également visiteuse bénévole d'aumônerie protestante dans un EHPAD¹.

Sur mon lieu de travail, la tension au sein du personnel, toutes catégories professionnelles confondues (maîtresses de maison, éducateurs, psychiatre, psychologue, chef de service, et moi-même), s'intensifie. Cela s'explique par les exigences financières insufflées par la direction, la demande croissante des écrits à produire sans disposer du temps nécessaire pour le faire, et au détriment de celui passé auprès des personnes accueillies, ainsi que le sentiment d'absence de reconnaissance en tant qu'être humain. Les employés ne reconnaissent plus l'essence même du métier qu'ils ont choisi d'exercer pour la plupart. L'incompréhension face aux directives, les questions et inquiétudes quant à l'avenir, existentielles parfois, conduisent mes collègues dans un état de colère, voire de révoltes profondes, même si elles sont réfrénées.

Je baigne dans un milieu plutôt hostile aux réalités spirituelles, avec des moqueries à l'égard de Dieu, et me sens souvent comme une brebis au milieu des loups. Je demande à l'Éternel de me renouveler dans l'amour pour mes supérieurs hiérarchiques et pour les autres salariés. Ce n'est pas facile au quotidien.

¹) Les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont en France des maisons de retraite médicalisées pour les personnes âgées ayant besoin d'aide et de soins au quotidien.

Je termine mon travail d'infirmière dans le home qui m'emploie depuis peu. Lors de la relève de 16 heures, je m'accroche avec une collègue, qui fulmine et me parle comme si j'étais un « chien arrivant dans un jeu de quilles ». Je ne sais pas ce qu'elle peut bien me reprocher, mais elle a des paroles dures et à chaque fois que j'ouvre la bouche, son ton est cinglant, à la limite insultant. Je ne veux pas attiser le feu et me tais, essayant même de calmer le jeu. Rien ne marche... Échec de communication. J'ai mal, je suis mal.

Ce soir-là, sur la route qui mène à la rencontre régionale des CASS, je déverse aux deux amis qui m'accompagnent ma souffrance et mon incompréhension face à cette mauvaise communication. Lorsque nous arrivons sur place, j'ai oublié quelque peu le thème de la soirée : **Bénir, ou comment semer la VIE par nos PAROLES.**

Paf ! En plein dans le mille. Le Seigneur a prévu le coup, ce soir-là ! Le sujet est chaud dans mon esprit et dans mon cœur. Le Seigneur me travaille à nouveau par

Récemment, j'ai été reprise dans mon cœur. En effet, j'ai réalisé que j'étais dans un esprit de contestation intérieure envers ma direction, alors même que je me pliais à ses exigences. J'ai compris que je ne pouvais pas dégager la bonne odeur de Christ dans la mesure où grondait la révolte en moi. J'ai été profondément humiliée de me voir ainsi après 35 ans de conversion !

Je me suis repentie de cette attitude de cœur qui ne faisait pas honneur à mon Seigneur et Lui ai demandé pardon. Il m'a fait grâce. La situation n'a pas changé, mais j'ai remarqué que le Seigneur me donne de considérer mon entourage professionnel avec amour, celui que Lui met dans mon cœur... et cela change tout ! Je suis renouvelée. La paix remplit mon âme. J'ai eu l'occasion de témoigner à une collègue qui me parlait du hasard et de Dieu. C'est un petit rayon de soleil dans ce monde de ténèbres, qui réchauffe et m'encourage à toujours m'attendre au Seigneur.

■ C...

novembre 2018

note : témoignage recueilli dans le cadre d'une formation Saline qui s'est déroulée dans le Sud de la France

des mots qui bénissent...

l'expérience des mots qui font mal et peuvent détruire ou des mots qui font du bien et bénissent. C'est du vécu, c'est fort, c'est super !

Que faire alors concrètement envers cette collègue, pour qui j'ai prié lorsque mes pensées me conduisaient vers elle ?

- ☺ **Continuer de prier pour elle, la bénir là où elle en est. Elle souffre...**
- ☺ **Le fait de la bénir me bénira à mon tour.**
- ☺ **Laisser le Saint-Esprit me travailler et la travailler également.**
- ☺ **Lui exprimer mon désarroi et mon incompréhension si elle me reparle sur ce ton et laisser les mots donnés par l'Esprit agir.**
- ☺ **Pouvoir rester dans la ligne que le Seigneur veut me voir suivre ; lui prodiguer des paroles positives, valorisantes et qui lui feront du bien.**

Une réponse douce calme la fureur, tandis qu'une parole dure augmente la colère.

Proverbes 15,1

Oui, soignons nos paroles, en laissant le Saint-Esprit nous visiter et nous reprendre lorsqu'il y a lieu. Il mettra dans nos bouches les paroles qui conviennent. Oui, le Seigneur connaît nos besoins et y répond à 100% !

■ A...

novembre 2018



Comment vivre et partager sa foi sur son lieu de travail ?

► FORMATION DE BASE ◀



Buts de la formation :

- découvrir ce que veut dire « être témoin » et ses implications
- apprendre à **collaborer avec Dieu** et non pas en faire toujours plus
- vous équiper avec **8 outils**
- intégrer **des soins selon le coeur de Dieu** dans votre pratique médicale et vos services de soins
- offrir l'opportunité aux patients et aux familles de **s'approcher du Grand Médecin** lui-même, Jésus

Prochaine formation :

6-7 AVRIL 2019

Lieu : **CRESSIER NE**

Information et inscription : saline@cass-romandie.org

<https://www.cass-romandie.org/formation-saline-de-base/>

Si vous avez l'impression...

- ... d'avoir atteint vos limites
- ... qu'un trop-plein se fait sentir
- ... que des situations antérieures vous empêchent d'aller de l'avant
- ... que vous êtes à un carrefour, faites face à de grands changements



17-19 MAI 2019

Débriefing pour les soignants

... alors ce **WEEK-END DE DÉBRIEFING** est pour vous.

pour s'inscrire : centredecoute@cass-romandie.org

les CASS vous proposent...

Laisser de côté le quotidien, **relâcher la pression**, vivre une semaine à l'hôtel, **faire un peu d'exercice**, se ressourcer, se balader, se reposer, **respirer le bon air des montagnes**, contempler les beautés de la nature, **découvrir une région alpine**, faire de la place à Dieu, **partager et se réjouir ensemble**, se détendre, rire, **profiter de chaque instant...**

NATURE CAMP
LEYSIN 16-22 JUIN 2019

Inscrivez-vous sans tarder !

<https://www.cass-romandie.org/agenda/>

AGENDA 2019

AVRIL	3	1^{er} mercredi du mois : journée de prière en faveur du monde de la santé en Suisse et en Europe
	6-7	Formation Saline à Cressier NE ◀◀◀◀◀
MAI	1	1^{er} mercredi du mois : journée de prière en faveur du monde de la santé en Suisse et en Europe
	17-19	Week-end de débriefing pour les soignants à St-Loup ◀◀◀◀◀
JUIN	5	1^{er} mercredi du mois : journée de prière en faveur du monde de la santé en Suisse et en Europe
	16-22	Camp nature à Leysin ◀◀◀◀◀
AOÛT	7	1^{er} mercredi du mois : journée de prière en faveur du monde de la santé en Suisse et en Europe
	31	Journée Saline de "formation continue" à Yverdon

Prochaine **Formation Saline** à Sion
7 septembre
5 octobre

Visitez notre *Boutique en ligne* <https://boutique.cass-romandie.org>

Union Evangélique Médicale et Paramédicale

c/o Evelyne Grelier (secrétaire)
23 Rue Félix Chobert
95500 Gonesse
France
tél. 06 17 79 53 35 | 01 34 53 89 09
uemp@wanadoo.fr
<https://www.uemp.org>

Healthcare Christian Fellowship

International
P.O. Box 11955
Rynfield, 1514 Gauteng
South Africa
<http://www.hcfi.info>

Christen im Dienst an Kranken

Josefstrasse 206
8005 Zürich
Suisse
tél. +41 (0)44 274 84 45
info@cdkschweiz.ch
www.cdkschweiz.ch

Notre rêve c'est de voir des personnes...

ÊTRE **C**ONNECTÉES
VIVRE LEUR **A**PPEL
RECEVOIR UN **S**OUTIEN
AFIN DE **S**ERVIR

DIEU ET LEURS PROCHAINS DANS
NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

CASS
Chrétiens Au Service de la Santé

C.A.S.S. | Route de Neuchâtel 5 | CH-2088 Cressier
+41 (0)32 767 13 35 | info@cass-romandie.org | www.cass-romandie.org